Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM)

ALLOCUTION DE M. LOUIS AUDET
PRÉSIDENT EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE COGECO INC. ET DE COGECO COMMUNICATIONS INC.

MERCREDI, 17 OCTOBRE 2018

« Une harmonie sociale en péril :
une menace pour la démocratie »

Monsieur le Président,
Distingués invités de la table d'honneur,

Chers amis du CORIM, bonjour et merci pour le grand plaisir que vous me faites en m'invitant à partager quelques idées avec vous!

Lors de la conférence que j'avais eu l'occasion de donner à Montréal le 25 septembre 2017 devant les membres du Cercle Canadien, nous nous étions interrogés sur l'origine et la signification de la montée du populisme chez plusieurs de nos alliés et voisins. Nous avions conclu à une fragilisation de la démocratie. Certains groupes de la société, manipulés par des agendas démagogues, en viennent à voter démocratiquement contre leurs propres intérêts.

Nous avions conclu à la nécessité d'intervenir davantage comme sociétés libérales démocratiques, dans trois secteurs :

1. D'abord, une augmentation de la diplômation à tous les niveaux pour accroître le niveau de vie;

2. Ensuite, un effort majeur d'enseignement sur l'usage des médias sociaux afin d'être mieux outillés pour débusquer les fausses nouvelles manipulatrices;

3. Et, finalement, les référenda. Une majorité de Québécois estimait que le seuil de 50% plus une voix pour décider de changements profonds dans une société est

inadmissible. Les répondants à ce sondage que CROP a effectué pour nous en août 2017 estiment qu'un seuil d'entre 60% et 69% est plus approprié.

Plusieurs analystes, chercheurs et commentateurs ont déjà amplement écrit sur le phénomène du populisme. Inutile donc de se répéter ici. Pour l'essentiel, retenons que certains groupes socio-économiques se sentent et sont, dans les faits, désavantagés. Les causes sont bien identifiées : dislocations causées par la montée des technologies et de la mondialisation, incapacité d'adaptation en raison d'une préparation scolaire insuffisante ou même un décrochage, mobilité sociale insuffisante, et rigidités sociales et juridiques qui mènent à la polarisation de deux grands groupes sociaux : les protégés et les non-protégés, les possédants et les non-possédants. Faut-il s'étonner que certains groupes sociaux se sentent exclus?

Parlons un peu du sentiment d'exclusion. En août 2018, nous avons demandé à CROP de produire une image de la situation en utilisant la masse de données qui leurs sont déjà disponibles. Les conclusions portent sur le Canada et, après examen, s'avèrent directement transférables au Québec. Et l'image qui se dégage pourrait aussi très bien représenter les États-Unis ou d'autres juridictions, probablement avec des écarts plus dramatiques.

J'ai retenu quelques exemples qui font image. Le premier reflète l'accroissement du cynisme dans la société canadienne suite au sentiment d'exclusion ressenti par plusieurs. En douze ans, le niveau de cynisme face aux élites est passé de 38% à 65% de la population! L'intolérance ethnique est passée de 29% à 42%! Par contre, l'enthousiasme face aux perspectives d'avenir chez certains est bien reflété par le fait que la recherche de la nouveauté passe de 28% à 51%. En gros, la société canadienne et québécoise se divise en deux parties : 58% des gens se sentent généralement confiants face à l'avenir tandis que 42% se sentent exclus. Monsieur Alain Giguère, président de CROP, est présent à la table d'honneur pour répondre aux questions et son étude est disponible sur notre site internet corporatif.

Et l'écart de perception entre ces deux groupes s'accroit d'année en année!! Vous conviendrez avec moi que ces constatations n'augurent pas bien pour ce qui est de l'harmonie sociale!

Ce constat appelle une question fondamentale : les lois du libre marché sont-elles en train de contribuer à l'édification de sociétés justes? L'action même de nos gouvernements est-elle constructive?

Il est clair que les groupes défavorisés ont une lecture très claire de ce qui leur arrive. Leur rêve d'une société leur permettant de se réaliser et de progresser économiquement ne se concrétise pas. Considérons cette statistique publiée par Centraide Montréal : 40% des gens vivant sous le seuil de la pauvreté travaillent!

Que voient ces citoyens? Ils voient les abus financiers qui ont culminé sur l'effondrement économique de 2008, il y a déjà 10 ans (!), et qui ont mené au mouvement « Occupy Wall Street ». Ces abus contribuent à la montée du cynisme face aux élites. Chez nous, au Québec, nous avons eu nos carrés rouges. Souvenons-nous qu'aucun des présidents de grandes banques américaines qui ont présidé à ce fiasco n'ont perdu leur emploi!

Dans la même veine spéculatrice, l'Institut pour la gouvernance des organismes publics et privés dirigé par Yvan Allaire a publié en mai et en novembre 2015 des études portant sur l'impact des Fonds Activistes (Hedge Funds) qui sous prétexte de rendements insuffisants forcent la vente et l'éviscération de certaines entreprises ouvertes. Et pourtant, les conclusions de l'IGOPP sont que les rendements de ces fonds spéculatifs sont significativement inférieurs en moyenne aux rendements de l'indice S&P. Le professeur Roger L. Martin du Rotman School of Management de l'Université de Toronto condamne, dans un article publié dans le Harvard Business Review du 20 août 2018, l'absurdité de cette activité économique qui ne bénéficie qu'à une poignée de spéculateurs au détriment de la mission sociale et économique des entreprises. Il est tout à fait compréhensible que beaucoup de citoyens ne comprennent pas pourquoi ces activités spéculatrices sont en fait permises et protégées par nos lois!

Voici un autre exemple dans la catégorie financière. Lors d'une allocution en avril 2016 à Toronto, j'avais décrié l'engouement subit des milieux financiers canadiens pour les « Investment Trusts » qui encourageaient la distribution massive des flux monétaires aux actionnaires au détriment de l'investissement dans la pérennité et la croissance des entreprises, réduisant par le fait même les dépenses en capital à des niveaux anémiques. Dieu merci, le Ministre des Finances y a mis fin le 31 octobre 2016 évitant ainsi une catastrophe éventuelle évidente de coquilles vides. Il est clair que la prudence excessive, l'appât du gain facile, exempt de risque, et la vision à court terme nuisent à notre économie.

Certains acteurs financiers en sont venus à définir leur mission comme étant « la finance pour les financiers », ce qui est un détournement de la mission originale qui était « la finance pour la création et le développement d'industries et d'infrastructures ». Est-ce que ces acteurs attendent que la pression sociale et la législation les forcent à agir dans l'intérêt commun?

Continuons notre réflexion sur les divisions croissantes dans nos sociétés.

L'Institut du Québec, dans son étude du mois de juin 2017 sur la « mobilité sociale et égalité du revenu au Québec et au Canada », conclue que nos deux régions sont des juridictions à mobilité sociale élevée et à inégalité de revenu moyenne, ce qui nous place beaucoup plus près des pays scandinaves que des États-Unis. Ce résultat n'est toutefois atteint que grâce à la redistribution des impôts. Pour ma part, si dans l'ensemble les fonds publics sont judicieusement dépensés, alors je suis disposé à payer 53% d'impôt pour jouir d'un climat social serein comme celui dont nous bénéficions au Québec et au Canada. Mais est-ce suffisant, est-ce là la meilleure manière de procéder « pour la classe moyenne » comme c'est la mode politique de dire de nos jours?

Déjà, le besoin pour des économies plus inclusives entre les pays et à l'intérieur même des pays a été évoqué à maintes reprises au cours des 10 dernières années par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique, l'Organisation des

Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, et le Forum Économique International des Amériques pour n'en nommer que quelques-uns. Toutes ces instances ont prédit de graves dysfonctions sociales si l'inclusion n'est pas une de nos préoccupations importantes, au même titre que le réchauffement planétaire par exemple.

Y-a-t-il d'autres facteurs qui mènent à une concentration excessive de la richesse au bénéfice d'une petite minorité? C'est une bonne question, mais il faut reconnaître qu'une société qui se voudrait parfaitement égalitaire découragerait l'initiative et la créativité et, qu'en conséquence, il s'agirait là d'une situation extrême indésirable, au même titre que son contraire.

Au premier niveau, une croissance économique soutenable et équitable mettrait la table pour atteindre les objectifs sociaux. D'où l'importance de l'investissement et de la productivité.

À ce chapitre, nos gouvernements se désolent. Le Conference Board, et les instituts Fraser et C.D. Howe confirment les déficits d'investissement et les retards de productivité au Canada, particulièrement en comparaison avec les États-Unis. Ils ont bien raison. Mais selon moi, les politiques utilisées ne sont toujours pas congruentes avec l'objectif visé.

Voici quelques exemples d'incongruités dans l'élaboration ou l'application de politiques publiques.

1) Premier exemple : la tentative de réforme fiscale au niveau Fédéral visant à taxer davantage les petits entrepreneurs. Je ne reprendrai pas ici le débat de fin juin 2017 et début de 2018. Qu'il suffise de dire que le désir de niveler les niveaux d'imposition a pris le dessus sur la nécessité de créer un climat favorable à l'émergence de nouvelles entreprises. Des relents de populisme ont pris le dessus sur le pragmatisme économique.

2) Deuxième exemple : lors de consultations gouvernementales récentes, j'ai suggéré de réduire les taxes sur le gain en capital qui est présentement de 29% au Canada, comparativement à seulement 20% aux États-Unis et ce pour encourager la prise de risque. On m'a bien fait sentir que je suis « un riche qui ne veut pas payer sa part ». Ici encore, le populisme a pris le pas sur le pragmatisme économique.

3) Troisième exemple : les gouvernements Fédéral et Provincial ont créé des programmes pour favoriser la mise en place d'infrastructures de communications haute vitesse dans les régions qui en sont dépourvues. Il appert que les critères économiques de sélection sont mal définis, ne sont pas vérifiables, et ne sont pas contestables. Et pourtant, il s'agit de nos impôts! Le manque de rigueur de ces processus n'est clairement pas dans le meilleur intérêt des contribuables. Il faut les améliorer d'urgence!

4) Le quatrième exemple du même genre concerne la création de la Banque d'Infrastructure du Canada. Le fait que les décisions de la Banque soient ultimement assujetties au pouvoir politique envoie un mauvais message de micro-gestion de l'économie de notre pays.

Que faut-il comprendre de ces quatre exemples? Qu'il ne faut pas s'étonner du déficit d'investissement et d'innovation au Canada quand les gouvernements adoptent des politiques qui découragent les acteurs économiques.

Parlons maintenant un peu des politiques de concurrence, plus particulièrement en Amérique du Nord pour commencer. Je soulève cette question parce qu'au Canada, nos régulateurs ont adopté une politique de laisser-faire calquée un peu sur celle des États-Unis, bien qu'un peu moins extrême.

Depuis plusieurs années déjà, l'hebdomadaire d'information politique et économique « The Economist » nous met en garde contre une concentration économique excessive au niveau des entreprises.

Dans son numéro du 26 mars 2016, la revue The Economist publiait : “Too Much of a Good Thing : Profits are too high. America needs a giant dose of competition”. Vous vous demandez sans doute en quoi ceci nous concerne? Le fait que de grosses entreprises parviennent à limiter la concurrence en raison de leur taille excessive a des retombées dramatiques. En effet, le prix excessif des biens et services contribue à appauvrir les ménages en générant des rendements financiers anormalement élevés au bénéfice d’une minorité.

Le citoyen ordinaire a très bien compris que le principe de liberté individuelle a pris le pas sur le projet collectif aux plus hautes instances règlementaires et juridiques.

C’est ce qui permet entre autres à AT&T d’acheter Time Warner ou à Bell d’acheter Astral, tous deux avec un minimum de conditions qui ne réussissent pas à endiguer les abus qui viennent avec une taille excessive.

À cet égard, j’ouvre une parenthèse pour soulever les faiblesses de la loi canadienne de la concurrence. Cette loi, pour l’essentiel, veille à la protection des consommateurs, ce qui est très désirable. Mais cette loi et le Bureau qui l’administre ne se soucie pas des activités prédatoires des grands acteurs aux dépens des plus petits. Cet aveuglement est contraire à l’intérêt public puisque la disparition de concurrents mène inexorablement à la formation de monopoles. Au cours de mes presque quarante années de carrière, j’ai pu constater que personne, absolument personne au Fédéral, ne se soucie de cette situation.

Parlant de taille excessive, les noms de certaines autres entreprises vous viennent certainement en tête. Bien sûr, il s’agit des FAANGs, un acronyme pour les entreprises de haute technologie, à savoir : Facebook, Apple, Amazon, Netflix et Google. Déjà beaucoup d’encre a coulé sur les effets à la fois pervers et bénéfiques que leurs avancées remarquables et les dislocations qui en découlent ont sur notre qualité de vie. Je vous rappelle qu’en anglais le mot FANG signifie CROC ou CANINE …

Dans le cadre des enquêtes sur la manipulation des électorats par des forces obscures (que je ne tenterai pas de nommer ici) aux États-Unis, en Grande-Bretagne, et ailleurs, la notion de conduite responsable a été introduite en ce qui regarde les activités de ces géants. Déjà, les législateurs de plusieurs pays tentent de cerner les impositions qui doivent être faites aux acteurs lorsque l'influence de ceux-ci devient planétaire. Les gouvernements n'ont pas d'autre choix que d'agir. Mais est-ce suffisant?

Nous nous entendons probablement tous sur la nécessité de minimiser l'intervention gouvernementale et laisser le marché optimiser la concurrence, la qualité des biens et services et leur prix.

Mais que faire lorsque la puissance de marché d'une entreprise devient excessive, même si elle a été légitimement acquise? Nous en avons eu des exemples dans le passé. Le cartel des chemins de fer aux États-Unis a été démantelé en 1890 suite au passage du Sherman Antitrust Act. Le cartel de Standard Oil a subi le même sort en 1911. AT&T fut démantelé par Judge Harold Greene en 1982. Depuis cette époque, nos voisins du sud sont devenus beaucoup plus permissifs comme nous l'avons vu tout à l'heure.

L'Union Européenne, elle, demeure beaucoup plus vigilante et n'hésite pas à intervenir sur la base des désavantages possibles suite à une réduction de la concurrence de même que sur la base de la réduction possible de l'innovation qui risque de survenir comme résultat d'une fusion. Il est clair que les Européens prennent le sujet des tailles excessives et leurs effets nocifs sur la société beaucoup plus au sérieux que nous, Nord-Américains naïfs.

En septembre de cette année, Madame Margrethe Vestager, Commissaire européenne à la concurrence, s'interrogeait sur le conflit résultant de la position d'Amazon comme fournisseur de plateforme de commerce électronique à des tiers détaillants alors qu'elle concurrence avec eux au détail sur la base d'informations privilégiées obtenues de ces tiers…Et au début de septembre de cette année, Technology News titrait : « *Germany seeks to curb internet giants' dominance* »

Incidemment, j'ouvre ici une parenthèse pour souligner que pendant longtemps, l'Allemagne a exempté d'impôt sur la succession le passage du contrôle d'une entreprise familiale d'une génération à l'autre. Résultat, ils encouragent la passion du perfectionnement du produit, d'une génération à l'autre. C'est ce qui a donné lieu à l'émergence de la Mittelstand, ce regroupement industriel qui fait de l'Allemagne l'un des plus grands exportateurs de produits de qualité au monde. N'est-il pas grand temps qu'un tel système soit adopté au Canada?

Mais revenons à la question de la taille excessive des entreprises.

L'expérience démontre que les fusions excessives, lorsqu'elles sont approuvées, même avec des conditions, le sont souvent au détriment de la société. Les conditions exigées par le réglementaire sont difficiles à surveiller et souvent d'une durée limitée.

Que faire? Il n'y a malheureusement pas beaucoup d'alternatives. Il serait beaucoup plus facile de tout simplement empêcher les fusions excessives. En effet, la notion d'un transfert d'économie de coûts vers les consommateurs résultant de la taille ou de l'intégration verticale est sérieusement mise en doute par plusieurs économistes. Et que faire pour les FAANGs? La transformation accélérée que ces entreprises imposent aux marchés des biens et services comporte certes des avantages, mais à quel coût? Aujourd'hui, Amazon est bénéficiaire de 45% des transactions d'achats en ligne et est en forte croissance. Quand « beaucoup » devient-il « trop »? Le moment de décider approche. Il faut le faire avec discernement et circonspection. Mais, soyons réalistes, ces entreprises devront être divisées en entités concurrentes.

Nous pouvons facilement convenir que les gouvernements sont souvent de mauvais décideurs économiques comme je l'ai illustré avec certains de mes exemples précédents. Et les payeurs de taxes sont à juste titre frileux face à l'idée de confier plus de responsabilités à des machines gouvernementales perçues comme inefficaces, bureaucratiques et peu branchées sur la réalité.

Toutefois, l'exposé qui précède a clairement mis en lumière les débalancements de participation à la création de richesse qui vont en s'accentuant. Ici, il n'y a pas de substitut à l'intervention gouvernementale pour créer les conditions favorables à l'émergence de la prospérité et de la justice sociale. On parle ici d'un choix judicieux de politiques sociales, économiques et fiscales et non pas de décisions d'investissement. Non pas uniquement en taxant les plus nantis pour aider les moins nantis, mais de façon plus constructive, en mettant en place des programmes de soutien efficaces pour la poursuite des études et les stages de formation professionnelle. Dans un contexte de concurrence internationale croissante, tous les acteurs ont l'obligation de promouvoir l'effort vers l'excellence à un niveau plus exigeant que les normes actuelles. Pour cela, les Ministères de l'Éducation des provinces devront probablement être soumis à des électrochocs.

Toutes les réflexions qu'il m'a été donné de consulter au cours de la dernière décennie concluent à la nécessité de travailler davantage à mieux éduquer et instruire la population. Ceci est vrai pour accroître le taux de diplomation à tous les niveaux, secondaire, collégial, universitaire ou professionnel. Mais soyons francs, dans un passé récent, la question de l'éducation n'a pas été traitée de façon prioritaire par nos gouvernements.

J'ajoute que nous avons la responsabilité, comme société, de s'assurer que nos jeunes sont non seulement de bons producteurs mais également de bons citoyens. Ceci implique une acceptation non seulement des droits des citoyens, mais également de leurs devoirs. Ceci est indissociable de l'acquisition d'une base en histoire, économie et culture générale.

En conclusion, nos gouvernements ont la responsabilité d'adopter des politiques économiques et sociales qui sont cohérentes pour créer un climat favorable à la création de la richesse par les acteurs économiques et de sa redistribution. Nos gouvernements doivent absolument prioriser l'éducation pour traiter le mal à sa racine. Mais ils vont devoir être beaucoup plus professionnels dans leur façon d'intervenir.

D’autre part, nous de la communauté des affaires, sommes appelés à exercer un leadership moral. La spéculation et le seul profit à court terme ne peuvent plus avoir cours. La simple poursuite du plus bas coût à tout prix peut ne pas toujours être la meilleure voie à suivre. Nous avons le devoir de valoriser le travail à tous les niveaux de l’entreprise. Nous devons chercher des pistes pour trouver les façons de diminuer l’écart entre les mieux rémunérés et les moins bien rémunérés. Il ne s’agit pas dans mon esprit de limiter indûment la rémunération des dirigeants, mais plutôt de relever le niveau général de productivité et des salaires dans l’ensemble de nos compagnies.

Ensemble, nous devons construire un nouveau pacte social basé sur une responsabilité accrue, un climat de respect mutuel entre les groupes de la société et le rééquilibrage des rémunérations conséquent à ces changements. Bref, il nous faut tendre vers un nouveau modèle canadien, où les inégalités de revenu sont moins prononcées et où la mobilité sociale est plus élevée. Inspirons-nous des meilleures pratiques d’autres pays! À la lumière de cet exposé, vous conviendrez qu’il y a beaucoup à faire!

À défaut d’agir, nous nous exposons à perdre nos environnements de vie harmonieux, nous nous exposons à de graves dislocations sociales, à la disparition de l’état de droit et, ultimement, à la disparition de la démocratie comme l’avaient imaginée nos pères fondateurs.

Merci de votre présence et bon après-midi!